



Contournement de l'agglomération d'Arras

Porteur de projet :
Conseil Général du Pas de Calais

Descriptif du projet :
Projet de bouclage de la ceinture périphérique arrageoise

Enjeu, contenu du projet

objectifs et enjeux du projet :

Le projet de ceinture périphérique a pour objectif de terminer la voie rapide urbaine de contournement de l'agglomération arrageoise sur ses flancs sud et est (de Dainville à Athies).

Les trafics automobiles et poids lourd y sont de plus en plus importants, avec nombre de poids lourds qui traversent encore une partie de l'agglomération s'ajoutant à celui des déplacements domicile-travail.

Le gabarit (2x2 voies avec carrefour dénivelé) doit permettre d'assurer le désengorgement du cœur urbain, d'assumer le développement de l'agglomération par la création d'échanges entre les principaux pôles d'activités et de reporter le trafic de transit en dehors de la zone urbaine dense par un itinéraire lisible et cohérent.

- **Objet technique :** réalisation d'une voie rapide urbaine

Compte tenu de l'augmentation croissante du trafic routier, des risques accidentogènes induits et écologiques (émission de GES aux heures de pointe), il importe que soit mise en œuvre à court ou moyen terme cette opération.

- **Opération structurante** à l'échelle départementale et régionale.

Informations techniques nécessaires

Éléments prévisionnels

Le projet sera-t-il réalisé en 2020 ? en cours

- Le projet sera-t-il réalisé en 2030 ?
oui

- le projet est il :
 1. une idée validée politiquement

Nature du projet :

FICHE A REMPLIR ET RETOURNER A LA DRÉAL NORD PAS DE CALAIS

Équipement départemental / infrastructures routières

Connectivité transports

• Le lieu du projet est il connecté aux réseaux de transport en commun en site propre actuels ?
NON

• Le lieu du projet est il connecté aux réseaux de transport en commun actuels ?
NON

• Localisation et point(s) d'accès - par quel modes ? A définir

Consommation d'espace

• le projet consomme t il des espaces agricoles OUI

Logement

• le projet produit il des logements ? NON

Repérage spatial du projet

Une localisation précise du projet est demandée ; préférences pour l'obtention de données relatives à l'étendue des projets (liste par ordre de maniabilité pour la compilation):

- Polygone géo référencé
- Polygone sur support vectoriel avec localisation
- Description graphique du projet (plan, format digital)
- Description graphique du projet (plan, format papier minimum A4 / A3)

les données SIG fournies doivent être en LAMBERT 93 , de préférence en format MAPINFO (.tab) ou compatible. On donnera la localisation à la principale commune concernée par le projet.

les données spatiales sont absolument nécessaires pour établir le scénario des dynamiques engagées.